

## Élection présidentielle 2017

[ACTUALITÉ](#) [RÉSULTATS](#) [CANDIDATS](#)

Banques

ÉTAT DES LIEUX

### Ces crédits toxiques qui empoisonnent le Crédit Agricole

Par [Grégoire Pinson](#)

Le 27.04.2017 à 18h24

**Les jugements en appel se multiplient sur les crédits en franc suisse octroyés par le Crédit Agricole à ses clients français. La banque est souvent condamnée avec sévérité.**



Les jugements en appel se multiplient sur les crédits en franc suisse octroyés par le Crédit agricole à ses clients français.

(C) REUTERS

rendu ce 27 avril deux arrêts plutôt encourageants. Ils soulignent notamment que l'obligation d'information des clients a bien été respectée par le Crédit Agricole de Lorraine – y compris dans le cas d'un client qui en est venu à se suicider après sa déroute financière. Et dans le dossier d'un souscripteur lui-même intermédiaire de banque (et donc particulièrement averti), la Cour juge que la clause d'indexation sur le franc suisse ne pouvait être considérée comme abusive.

Mais cette éclaircie ne cache pas un horizon plus sombre. Selon le cabinet De Pardieu – Brocas – Maffei, qui défend le Crédit Agricole, les crédits en franc suisse nourrissent au total pas moins de 42 dossiers, dont 17 sont en appel. Or, signe particulièrement inquiétant, le Crédit Agricole de Lorraine vient d'engranger, le 6 avril, une moisson de condamnations sévères: quinze, selon la banque, toutes prononcées par cette même cour d'Appel de Metz.

## « Nullité absolue »

Pour les magistrats: « La clause obligeant le débiteur à payer en monnaie étrangère est nulle et de nullité absolue car portant atteinte au cours légal de la monnaie », à savoir l'euro. Selon le tribunal, il était illégal de recourir à une devise étrangère dès lors qu'il s'agissait « d'un prêt conclu entre des parties toutes domiciliées en France, destinés à financer l'acquisition de parts de sociétés civiles immobilières (SCI) dont les actifs étaient situés en France, dont le capital prêté était mis à disposition en France et dont les remboursements devaient s'effectuer également dans ce pays. »

Dans l'un des cas jugés, par exemple, un couple avait en effet emprunté en franc suisse les montants nécessaires à l'acquisition de parts de SCI pour des biens situés à Saint-Martin, à but de défiscalisation. Un tel mécanisme était très attrayant fin 2007, lors de sa souscription, car les taux proposés étaient très bas - de l'ordre de 1% en franc suisse contre 3% en euros à l'époque. Problème: gagnant sur les taux d'intérêt, les emprunteurs ont vite été perdants sur le change. En dix ans, le franc suisse a grimpé de plus de 50%. Or c'est dans cette monnaie que les clients devaient rembourser leurs emprunts.

## Fin des crédits exotiques?

Les jugements du 6 avril pourraient donc avoir une portée plus large que les seuls cas visés: quasi-impossible, désormais, de proposer des crédits dans une monnaie étrangère. « La cour juge qu'il y a un vice intrinsèque aux prêts condamnés, du fait du recours à une monnaie qui n'est pas celle de la nation, analyse Arnaud Métayer-Mathieu, avocat chez Dillenschneider Favaro Associés qui défendait les plaignants. La décision du tribunal, en refusant de tels emprunts, vise rien de moins qu'à protéger l'économie nationale, afin que la France ne se retrouve pas comme certains pays d'Amérique Latine avec deux monnaies en circulation, la monnaie locale et le dollar. »

Fin publicité dans 6 s



Le Crédit Agricole de Lorraine reconnaît d'ailleurs, du bout des lèvres, que c'est bien le produit financier qui a posé problème à la Cour, en raison « d'éléments de nature technique liés à la rédaction des contrats de prêts incriminés ». Mais c'est pour s'empresser de préciser qu'il n'y a pas eu, en revanche, de « mise en cause de notre devoir de conseil ». Une manière de se distinguer d'autres dossiers sulfureux en cours: le 4 avril, le parquet de Paris a ainsi renvoyé en correctionnel BNP Paribas Personal Finance dans le cadre de prêts baptisés Helvet Immo pour « pratique commerciale trompeuse ».

## Des millions d'euros d'emprunts concernés

Difficile d'évaluer les conséquences financières de ces condamnations en série. Le cabinet Dillenschneider Favaro Associés assure que d'autres banques sont concernées, en citant BNP Paribas et le Crédit Mutuel. Et il estime que les dossiers porteraient sur une dizaine de millions d'euros d'emprunts cumulés. Un montant que se refuse à confirmer le Crédit Agricole, qui n'indique pas davantage si des provisions ont été passées dans les comptes pour ces dossiers.

Dans ses arrêts du 6 avril, en prononçant la nullité du paiement en franc suisse, la Cour d'appel de Metz a remis les compteurs à zéro. Elle exige de la banque qu'elle rembourse aux emprunteurs la totalité des intérêts et des commissions perçues, soit par

exemple 60 000 euros dans le cas du couple investisseur à Saint-Martin. Les clients doivent aussi restituer les sommes qu'ils ont

En poursuivant votre navigation, vous acceptez nos CGV et l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus, services, vidéos et publicités personnalisés et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux.

OK, TOUT ACCEPTER PERSONNALISER

Un responsable de la banque tient à préciser que tous les dossiers de crédit en franc suisse n'ont pas fini en contentieux et que certains « ont fait l'objet de procédures judiciaires qui se sont éteintes, sur des conclusions différentes ». Avant d'ajouter que « certains clients ont même parfois bénéficié d'un écart favorable entre taux de change et niveau des taux d'intérêt, et n'ont donc engagé aucune procédure. » Sans citer le nombre de ces heureux gagnants.

Le Crédit Agricole ne semble donc pas vouloir baisser la garde: « Personne, curieusement, ne s'est interrogé sur l'usage que ces clients avaient fait des fonds mis à leur disposition au départ, relève l'établissement dans son communiqué. Le Crédit Agricole de Lorraine « se réserve donc, sur la base de l'analyse de ce jugement avec ses avocats, d'y donner la suite qu'il estimera utile et de saisir si nécessaire les instances judiciaires appropriées ». La possibilité d'un pourvoi en cassation est également à l'étude.

0 RÉACTIONS

#CRÉDIT AGRICOLE #METZ

NEWSLETTER

## Challenges

Entrez votre E-mail

JE M'ABONNE

SUR LE MÊME SUJET

**Panama Papers: Crédit agricole et BNP Paribas s'expliquent devant le Sénat**

**Franc suisse: quel impact pour les banques et collectivités françaises?**

**Le franc suisse finit par baisser**

## Contenus sponsorisés



Pourquoi prévoir ses obsèques à l'avance ?

PFG



Pourquoi faire construire plutôt qu'acheter ?

MAISON FAMILIALE



Messieurs, découvrez toute la sélection des pantalons Dockers®

DOCKERS



Que font les conjoints des politiques dans la vie?

PAUSEPEOPLE.COM



14 Couples de Célébrités Dont la Différence d'Âge Vous Choquera !

BLATUIS



Emmanuel Macron : sa femme Brigitte et ses belles-filles Tiphaine et...

VOICI

En poursuivant votre navigation, vous acceptez nos CGV et l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus, services, vidéos et publicités personnalisés et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux.

OK, TOUT ACCEPTER PERSONNALISER